

SNU 92

BULLETIN TRIMESTRIEL DES INSTITUTEURS PROFESSEURS
DES ÉCOLES ET P.E.G.C. DES HAUTS-DE-SEINE

NUMÉRO SPÉCIAL

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

CHANGEONS L'ÉCOLE, VOTONS !



Avec le SNUipp-FSU,

renforcer le pouvoir d'agir enseignant.



DU 29 NOVEMBRE
AU 6 DÉCEMBRE
2018

JE VOTE, TU VOTES, IL-ELLE-ON VOTE, NOUS VOTONS, VOUS VOTEZ, ILS-ELLES VOTENT SNUIPP-FSU ET FSU !



LE SNUIPP-FSU ET LA FSU

UN SYNDICALISME DE LUTTE ET DE TRANSFORMATION SOCIALE

Le SNUipp, syndicat des enseignants du 1er degré, appartient à la FSU, fédération syndicale unitaire, composée de 23 syndicats de la fonction publique. Au sein de la FSU, chaque syndicat défend les spécificités de son secteur et de ses métiers, et tous ont un projet et des revendications communs :

la construction d'une société juste et équitable, dans laquelle chacun pourrait trouver sa place, qui serait basée sur la solidarité et le respect des uns envers les autres, mais aussi de l'environnement et du monde dans lequel on vit.

LA FSU POUR UN AUTRE PROJET DE SOCIÉTÉ !

Dans notre société libérale actuelle, trop de gens sont laissés pour compte, les richesses sont extrêmement mal réparties, les gouvernements successifs ne réfléchissent plus les services publics que comme un coût, un poids pour le pays. Cette politique est court-termiste et contre-productive. Et pourtant, il n'est plus besoin de démontrer que le service public est un investissement pour l'avenir, qui produit des richesses pour le pays et prévient bien des maux. Lors des crises économiques, ce sont les pays dont le service public est le plus développé qui résistent le mieux.

La FSU lutte, avec les collègues de ses syndicats, pour défendre un autre projet de société. Elle se montre active et à l'offensive pour lutter contre les réformes injustes et inéquitable : réformes des retraites, jour de carence, gel du point d'indice... Si les victoires ont été timides en ces temps de repli sur soi et de politique libérale et individualiste, elles ont permis de maintenir un service public qui malgré tout fonctionne encore. La FSU représente un contre-pouvoir indispensable, un garde-fou contre des politiques qui vont à l'encontre de ce que nous défendons et de l'intérêt général.

QUE DÉFEND LE SNUIPP-FSU ?

UNE ÉCOLE DU TOUS-CAPABLES : aller vers la réussite de toutes et tous, ce n'est pas décréter 100% de réussite en donnant des moyens aux élèves de CP de REP, pris sur les moyens pour les autres élèves. Une école de la réussite, c'est créer suffisamment de postes pour qu'aucune classe ne soit à plus de 25 en milieu « ordinaire » et 20 en éducation prioritaire, c'est plus de maîtres que de classes dans toutes les écoles, pour sortir de l'exercice solitaire du métier, pour que les équipes puissent construire des collectifs de travail et élaborer ensemble leur pratique professionnelle. C'est insuffler dans les écoles des postes d'enseignants spécialisés, de bibliothécaires, d'aides administratives à la direction, mais aussi d'infirmières et d'assistantes sociales. Parce que nos élèves sont tous capables, parce que nous ne voulons laisser personne au bord de la route, parce que nous nous battons contre les inégalités scolaires, parce que les élèves d'aujourd'hui constituent la société de demain, nous luttons pour un budget pour l'école à la hauteur de tous ces enjeux.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES : notre métier est magnifique, mais il est épuisant, physiquement et moralement. La pénibilité n'est pas prise en compte, les carrières se sont allongées et les conditions de travail du métier enseignant ne cessent de se dégrader. Les enseignants le disent, les chercheurs, ergonomes, psychologues, sociologues du travail le disent : le malaise enseignant s'agrandit, beaucoup souffrent, se découragent... Nous luttons et continuerons de lutter pour une médecine du travail digne de ce nom, pour une réelle gestion des ressources humaines qui permette d'aménager sa carrière, pour une fin de carrière allégée, pour une prise en compte de la spécificité du métier.

UNE DIRECTION ET UN FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES AMÉLIORÉS : Les directrices et directeurs témoignent du fait que des difficultés croissantes rendent parfois leur mission impossible. Ces difficultés, ce sont les tâches toujours plus nombreuses, les directives qui dégringolent, le manque de temps, le jonglage entre la classe, le bureau, la mairie, les familles, l'isolement... aggravées par la suppression de l'aide administrative. Les changements au sein des écoles (sécurité, scolarisation des enfants en situation de handicap, PEDT...) alourdissent toujours plus les missions. Et les seules perspectives gouvernementales sont de fusionner les écoles et faire miroiter un statut qui donnerait une autorité hiérarchique sur l'équipe. L'école a besoin d'autres réponses pour fonctionner. Le SNUipp-FSU interpelle l'ensemble de la communauté éducative, les différents partenaires de l'école et les parlementaires afin qu'ils se mobilisent à ses côtés pour obtenir une aide pérenne, sous forme de personnels supplémentaires formés dédiés au fonctionnement de l'école. Le SNUipp-FSU réclame des mesures permettant aux directrices et directeurs d'être davantage reconnus et disponibles pour les familles, les élèves, les différents partenaires de l'école. Il est indispensable que toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires soient dotées de personnels supplémentaires dédiés au fonctionnement de l'école. Il est indispensable d'améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs et d'améliorer le fonctionnement de l'école en réaffirmant l'importance du collectif de travail et ainsi favoriser une école de qualité pour toutes et tous.

DES ENSEIGNANTS RECONNUS : les enseignants, cadre A de la fonction publique, sont des concepteurs de leur métier. Ce ne sont pas de simples exécutants auxquels on peut demander d'appliquer des recettes et des méthodes toutes faites, auxquels on peut demander de faire passer des évaluations s'ils estiment qu'elles n'ont pas de sens pour eux et leurs élèves. L'apprentissage est complexe. S'il y avait une bonne méthode pour faire réussir, l'échec scolaire aurait disparu depuis longtemps. Au lieu de culpabiliser les enseignants et de les déposséder de leur métier, le gouvernement ferait mieux de s'appuyer sur leur expertise et de leur faire confiance. Nous voulons reprendre la main sur notre métier, parce que nous sommes persuadés que le savoir se construit grâce à la réflexion et l'expertise de ceux qui le transmettent, et non à grand coup d'injonctions. Nous avons besoin d'une formation initiale refondée, de haut niveau, dans une école ministérielle indépendante des universités, avec une entrée dans le métier progressive. Nous avons besoin d'un parcours de formation continue, dans lequel chacun pourrait identifier ses manques et ses besoins dans l'exercice de son métier, adossée la recherche. Nous avons besoin d'être reconnus et revalorisés, revalorisation qui passe par une reconnaissance salariale. Un enseignant, en région parisienne, peine à se loger, à partir en vacances, à élever ses enfants. Qu'est-ce qu'une société qui ne reconnaît pas un des métiers les plus importants pour elle ? Et ce n'est pas la rémunération au mérite qui entrave la liberté pédagogique et divise les équipes, qui répondra à ce besoin de revalorisation. C'est une réelle revalorisation salariale pour tous, à la hauteur des missions et des responsabilités qui nous sont confiées. La crise du recrutement qui s'est installée depuis plusieurs années, donne un caractère d'autant plus urgent à la nécessaire revalorisation du métier. Il y a urgence à rendre ce métier plus attractif, pour que les étudiants aient à nouveau le désir d'entrer dans l'éducation nationale.

Le SNUipp est un syndicat qui construit ses revendications sur son expertise du terrain, sur les discussions quotidiennes avec les enseignants, sur les réflexions et analyses qu'il mène avec la profession. Il constitue un outil collectif qui défend l'intérêt général pour que chaque individu trouve sa place. Il représente un contre-pouvoir, une force d'opposition, de résistance et de proposition indispensable.

C'est le nombre de voix aux élections professionnelles qui forme la force du SNUipp et de la FSU. Pour continuer à être représenté, à participer à un collectif, à défendre nos écoles et nos métiers, votez SNUipp et FSU lors des élections professionnelles.

Le SNUipp-FSU défend une école de la réussite de toutes et tous. Tous les trois ans, lors de ses congrès nationaux, les militants élaborent des mandats sur tous les domaines qui touchent à l'école : quelle école nous voulons, quelles conditions de travail pour les personnels, quel fonctionnement pour les écoles : telles sont en permanence les questions que le SNUipp se pose. C'est fort de ces mandats, appuyés sur la recherche, documentés, discutés et réfléchis, que le SNUipp défend l'école et les personnels.

LE SNUIPP-FSU POUR L'ÉCOLE ET LES PERSONNELS !

N° 231 - OCTOBRE 2018 - PRIX 1,37 €
NUMÉRO SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
Secrétaire de rédaction de SNU : Jacky Lizé
Directeur de publication : Jacky Lizé
Réalisation : CC/CD Tél : 06 08 73 22 29
Imprimeur : UP - 75008 Paris
Commission Paritaire N° 0121 S 06748
Dépôt légal : 4^e trimestre 2010 ISSN 1259-0029



Avec le SNUipp-FSU,
renforcer le pouvoir
d'agir enseignant.

Élections professionnelles dès le 29 novembre
Changeons l'école,

votons ! SNUipp FSU

LES INSTANCES ET LE RÔLE DES ÉLUS DU PERSONNEL

Des instances de concertation ou organismes consultatifs garantissent le droit à l'expression et au contrôle par les personnels de tous les aspects qui touchent à leur carrière, à l'organisation et au fonctionnement de l'école. Les représentants des personnels y siègent face à ceux de l'administration. Ils sont élus pour quatre ans à l'occasion des élections professionnelles qui déterminent la répartition des sièges en fonction des résultats obtenus par chaque organisation syndicale. Ils peuvent aussi dans certaines instances être désignés, en fonction là aussi des résultats des élections professionnelles. C'est cette représentativité qui donne du poids aux élus du personnel face à l'administration. Au sein de ces instances et dans tous les

départements comme au plan national, les élus du SNUipp-FSU agissent en permanence pour que soient assurées la transparence et l'équité.

Ces commissions sont toutefois consultatives et n'émettent qu'un avis. En dernier ressort, c'est le représentant de l'autorité (l'inspecteur d'académie, le recteur ou le ministre) qui prend les décisions, qui doivent s'inscrire dans le cadre de la loi. Malgré ces limites, ces commissions jouent un rôle important en matière de transparence, d'information, de caisse de résonance des revendications et d'avancées diverses pour l'école et l'ensemble de la profession.

QUI VOTE OÙ ?

LES ENSEIGNANTS TITULAIRES ONT 4 VOTES : CAPD, CAPN, CTA, CTM. LES ENSEIGNANTS STAGIAIRES, CONTRACTUELS ET AESH, VOTENT UNIQUEMENT CTA ET CTM.

CAP (COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE)

Deux votes pour les CAP (Commissions Administratives Paritaires)

Au niveau local et national, la CAPD (commission administrative paritaire départementale) et la CAPN (commission administrative paritaire nationale) traitent tout ce qui concerne notre carrière (mouvement, temps partiels, promotions...).

La Commission administrative paritaire départementale (CAPD) est l'instance la plus directement en prise avec la carrière et le quotidien des enseignants des écoles. Y sont notamment examinés :

- ▶ Le déroulement de la carrière (promotions, passage à la hors-classe et à la classe exceptionnelle),
- ▶ Les permutations (vérification des barèmes, attribution de bonifications exceptionnelle),
- ▶ Le mouvement et les exéats-ineats,
- ▶ Les congés de formation, les temps partiels et les mises en disponibilité,
- ▶ Les listes d'aptitude à certaines fonctions comme la direction d'école.

Elle est présidée par la Directrice Académique (DASEN) et est composée de 10 membres désignés par l'administration et de 10 délégués du personnel élus.

La Commission administrative paritaire nationale (CAPN) traite essentiellement des permutations interdépartementales et de la carrière des enseignants détachés en France et hors de France. Elle examine aussi les départs en stages longs dans le domaine de l'ASH.

Le vote à la CAPN permet également de déterminer la représentativité du SNUipp-FSU au plan national.

RÔLE DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL SNUIPP-FSU

Tout au long de l'année, les délégués du personnel interviennent auprès de l'administration et lors des CAPD pour :

- ▶ garantir la transparence et l'équité,
- ▶ faire évoluer les règles,
- ▶ obtenir le règlement des problèmes rencontrés par les personnels durant leur carrière,
- ▶ rappeler lors de chaque opération administrative les revendications de la profession.

Pour cela, le SNUipp-FSU 92 vous informe :

- ▶ de la tenue et de l'ordre du jour des CAPD, ainsi que des questions diverses qui y seront traitées,
- ▶ des décisions prises par l'administration (mail et/ou SMS aux syndiqués ayant participé à l'opération administrative à l'issue des CAPD, réponses aux appels et aux mails), des interventions des délégués du personnel (compte-rendu), de tout ce que le SNUipp-FSU a porté (déclaration préalable).

Grâce à son site internet, à ses listes de diffusion (aux syndiqués, aux écoles, à l'ensemble de la profession), les délégués du personnel SNUipp-FSU 92 assurent une communication rapide des résultats des différentes opérations administratives. Afin de faciliter leurs interventions et de rendre possibles les corrections nécessaires (barème, ancienneté, vœux...), il est nécessaire de leur envoyer le double de vos documents.

Les délégués du personnels SNUipp-FSU 92 accompagnent également les collègues devant la hiérarchie, que la rencontre soit à leur demande ou à celle de la hiérarchie, ce qui permet de veiller à ce que le cadre soit respecté et que des solutions soient proposées.



POUR LES SCRUTINS CAPN ET CAPD, VOTEZ SNUIPP-FSU !

POURQUOI VOTER SNUIPP ET FSU ?

Que ce soit pour les grandes questions nationales de société ou les débats dans les différentes instances, plus le nombre de votants sera important et plus notre action sera légitime et influera dans le rapport de force. C'est parce que nous avons une connaissance précise et approfondie du terrain que nous sommes crédibles envers l'administration lorsque nous intervenons.

À l'heure où les droits des salariés sont de plus en plus attaqués et où la représentativité syndicale est mise à mal, il est absolu-

ment indispensable de voter et de faire voter ses collègues. Si nous pouvons exercer un contrepouvoir lors des instances, vérifier les opérations, s'assurer que les collègues sont traités avec équité dans le respect des règles fixées, revendiquer des droits plus favorables pour tous, intervenir sur les situations individuelles, c'est parce que nous sommes élus par une grosse partie de la profession.

CT (COMITE TECHNIQUE)

Deux votes pour les CT (Comités Techniques)

Au niveau local et national, le CTA (comité technique académique) et le CTM (comité technique ministériel) traitent tout ce qui concerne les moyens (répartition des postes, moyens de formation...). Le CTSD (comité technique spécial départemental) est issu du vote en CTA.

Le Comité Technique Académique (CTA) est compétent en matière :

- ▶ d'organisation et fonctionnement des écoles, des établissements, des administrations et des services,
- ▶ de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences : carte scolaire, ouvertures, fermetures, transferts de postes, répartition entre départements des dotations académiques,
- ▶ de règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire (par exemple les volumes d'accès à la hors-classe),
- ▶ d'évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations et à leur incidence sur les personnels,
- ▶ d'orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition qui s'y rapportent,
- ▶ de formation et de développement des compétences et qualifications professionnelles,
- ▶ d'insertion professionnelle,
- ▶ d'égalité professionnelle, de parité et de lutte contre toutes les discriminations,
- ▶ d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Le Comité technique ministériel est consulté sur les mêmes questions.

RÔLE DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL FSU

En CTSD, lors des opérations de carte scolaire :

- ▶ ils mettent à disposition de toutes les équipes du département un outil de suivi des situations de chaque école (fiche carte scolaire, sur notre site),
- ▶ ils informent le plus rapidement possible toutes les écoles du département sur les projets de mesures prises par la DASEN : tenue de réunion d'information syndicale, mail, téléphone, information sur le site,
- ▶ ils informent ensuite l'ensemble de la profession des mesures prises par la DASEN,
- ▶ ils accompagnent et organisent les mobilisations, de la façon la plus unitaire possible, tant auprès des autres syndicats que des fédérations de parents d'élèves : grèves départementales, rassemblements, audiences auprès de la DASEN, réunions de ville, outils de diffusion...).



POUR LES SCRUTINS CTM ET CTA, VOTEZ FSU !

Cela vous permettra d'être représenté dans le CTSD des Hauts-de-Seine par les représentants du SNUipp-FSU92 pour tout ce qui touche au premier degré.

AUTRES INSTANCES

Grâce aux résultats des votes dans les différents scrutins, les collègues sont également représentés dans les instances suivantes : CDF (conseil de formation), CDAS (comité départementale d'action sociale), CHSCT (comité hygiène, sécurité, condition de travail), CDEN (comité départemental de l'Éducation nationale), Commission de réforme.

COMMENT VOTER ?

JEUDI 11 OCTOBRE 2018

OUVERTURE DE L'ESPACE GRAND PUBLIC
www.education.gouv.fr/electionspro2018
 donnant accès à l'espace électeur

POUR VOTER

Après le 1^{er} accès à l'espace électeur,
 on peut soit enchaîner sur le vote, soit se déconnecter et se reconnecter plus tard de façon simplifiée (saisie de son adresse mail professionnelle et du code créé).

1^{ER} ACCÈS À L'ESPACE ÉLECTEUR

- ▶ Accès via le site dédié du MEN : <http://www.education.gouv.fr/electionspro2018>
- ▶ Identification par messagerie professionnelle

**MARDI 13 NOVEMBRE 2018 :
 DATE LIMITE DE REMISE AUX ÉLECTEURS DE LA NOTICE DE VOTE,
 COMPORTANT L'IDENTIFIANT ÉLECTEUR.**

Réception d'un mail de validation sur lequel cliquer

Page vous permettant d'accéder aux différents votes

À TOUT MOMENT, VOUS POUVEZ :

- ▶ récupérer un identifiant électeur
- ▶ réinitialiser votre mot de passe.

Attention, votre NUMEN vous sera demandé.

Création d'un mot de passe

VOTRE ESPACE ÉLECTEUR EST CRÉÉ !

EN RÉSUMÉ, POUR VOTER, VOUS AUREZ BESOIN :

- ▶ de votre adresse de messagerie professionnelle et de votre code (par défaut, si vous ne l'avez pas modifié, c'est votre NUMEN),
- ▶ de cliquer sur le lien d'activation dans votre messagerie professionnelle,
- ▶ de créer un mot de passe,
- ▶ de votre notice de vote comportant votre identifiant électeur.

POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ LE SNUIPP-FSU 92 !

Avec le SNUipp-FSU, sortons la tête de l'eau.

Elections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre
Changeons l'école, votons !

VOTEZ POUR LES CANDIDATS DU SNUIPP-FSU !

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE UNIQUE
COMMUNE AUX CORPS DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES DES HAUTS-DE-SEINE

SCRUTIN DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018



Liste présentée par le SNUipp-FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (Fédération Syndicale Unitaire)

10 TITULAIRES 10 SUPPLEANTS
17 FEMMES 3 HOMMES

Corps : professeurs des écoles classe exceptionnelle

- | | | | |
|--------|--------------------------|-----------------|---------------------------------|
| 1. Mme | DUFFOUR Stéphanie | CPC | Circonscription Rueil Malmaison |
| 2. Mme | HAYI Nathalie | Ens spécialisée | RASED IEN Clamart |

Corps : professeurs des écoles hors-classe

- | | | | |
|--------|------------------------|------------|---|
| 1. M. | RACOFIER Eric | Directeur | école prim L. Pergaud - Le Plessis Robinson |
| 2. Mme | MESTRES Valérie | Directrice | école élém S. Veil - Colombes |

Corps : instituteurs et professeurs des écoles classe normale

- | | | | |
|---------|-----------------------------------|-----------------|--|
| 1. Mme | RADUCANU Elisa | Adjointe | école mater J. Jaurès Clichy |
| 2. Mme | ROUVRAIS-PASQUIER Fabienne | Directrice | école mater Le Parc - Asnières |
| 3. Mme | CANER-CHABRAN Pauline | Adjointe | école mater M. de Galliera - Clamart |
| 4. Mme | MARTIN Sophie | Ajointe | école élém H. Barbusse - Malakoff |
| 5. Mme | GUIGNON Anne | Ajointe | école mater H. Wallon - Nanterre |
| 6. M. | HOUDU Pascal | Directeur | école prim J. Mermoz - Courbevoie |
| 7. Mme | EISENBERG Mathilde | Adjointe | école mater J. Decour - Nanterre |
| 8. Mme | PARAT Christine | PEMF | école élém Les Rochers - Clamart |
| 9. M. | KOPER Stéphane | Directeur | école mater Le Parc - Châtillon |
| 10. Mme | GENTY Isabelle | PEMF-Directrice | école élém H. Barbusse - Malakoff |
| 11. Mme | BARNET Clotilde | Ens spécialisée | RASED IEN Nanterre |
| 12. Mme | CARDOSO Stéphanie | Directrice | école mater V. Hugo - Colombes |
| 13. Mme | BIZERAY Anne | Adjointe | école mater Boileau - Montrouge |
| 14. Mme | PERTUS Armelle | Adjointe | école élém Les Grésillons A - Gennevilliers |
| 15. Mme | BOSELER Aurore | Directrice | école élém J. Moulin B - Villeneuve-la-Garenne |
| 16. Mme | HOSTALIER Delphine | Adjointe | école élém Michelet B - Asnières |

UNE LISTE À L'IMAGE DE LA PROFESSION

Le SNUipp-FSU92, pour élaborer sa liste, a veillé à une représentation des différentes fonctions et secteurs géographiques. Une place importante est réservée aux femmes et aux jeunes PE.

Sur 20 candidat-es, 8 le sont pour la première fois. Le ministère a imposé la présence distincte de candidats-e professeur-es d'école hors classe et classe exceptionnelle (un-e délégué-e et un-e suppléant-e pour chaque grade).

Notre liste se veut à l'image de la profession et au plus près de chacun d'entre vous. Nous avons à cœur de renouveler notre force militante, de former les nouveaux-elles délégué-es, de travailler collectivement, pour pouvoir défendre au mieux l'ensemble de la profession et revendiquer des règles plus favorables pour tous.

**CETTE LISTE EST LA VÔTRE.
VOTEZ ET FAITES VOTER
POUR QUE VOS CANDIDAT-ES DEVIENNENT VOS DÉLÉGUÉ-ES !**



Elisa RADUCANU
PE
Adjointe - Clichy



Fabienne ROUVRAIS-PASQUIER
PE
Directrice - Asnières



Pauline CANER-CHABRAN
PE
Adjointe - Clichy



Sophie MARTIN
PE
Adjointe - Malakoff



Anne GUIGNON
PE
Adjointe - Nanterre



Pascal HOUDU
PE
Directeur - Courbevoie



Mathilde EISENBERG
PE
Adjointe - Nanterre



Christine PARAT
PE
MF - Clamart



Séphane KOPER
PE
Directeur - Châtillon



Isabelle GENTY
PE
MF Directrice - Malakoff



Clotilde BARNET
PE Spécialisée
RASED - Nanterre



Stéphanie CARDOSO
PE
Directrice - Colombes



Anne BIZERAY
PE
Adjointe - Montrouge



Armelle PERTUS
PE
Adjointe - Gennevilliers



Aurore BOSELER
PE
Directrice - Villeneuve la G



Delphine HOSTALIER
PE
Adjointe - Asnières



Eric RACOFIER
PE HC
Directeur - Le Plessis



Valérie MESTRES
PE HC
Directrice - Colombes



Stéphanie DUFFOUR
PE Cl. Ex.
CPC - Rueil



Nathalie HAYI
PE Cl. Ex.
RASED - Clamart



VOTER POUR LE PARITARISME !

À la libération en 1946, pour éviter de reproduire ce qui s'était passé pendant la guerre, un statut pour les fonctionnaires a été créé, les protégeant et les empêchant d'être soumis à des décisions arbitraires. Des règles ont été fixées, applicables à toutes et tous, partant du principe que les fonctionnaires travaillaient au service de l'intérêt général qui dépasse les décisions des gouvernements qui se succèdent, et qu'ils ne pouvaient pas se soumettre aux réformes qui iraient à l'encontre des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité.

Pour contrôler l'équité avec laquelle étaient traités les fonctionnaires par rapport à leur déroulement de carrière, éviter l'arbitraire et garantir leur indépendance, un système paritaire a été mis en place, à travers des instances dans lesquelles siègent les représentants des salariés, les commissions administratives paritaires (CAP).

Sous couvert de simplification d'un fonctionnement jugé trop lourd, la suppression des CAP est actuellement dans le projet du gouvernement. Ce serait une profonde remise en cause du fonctionnement paritaire et du rôle des représentants des personnels.

La mise en place de ce projet gouvernemental bouleverserait complètement le fonctionnement actuel de la Fonction publique, ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels.

Si on pousse la logique, il est aisé de comprendre l'extrême danger que représente ce nouveau projet. Si les représentants des personnels ne peuvent plus exercer de contrôle, les agents seront soumis de nouveau aux pressions hiérarchiques et politiques, avec toutes les conséquences que cela peut engendrer.

ALORS, PLUS QUE JAMAIS, IL EST INDISPENSABLE DE VOTER ET DE FAIRE VOTER, POUR MONTRER L'ATTACHEMENT DE LA PROFESSION AU PARITARISME.

LE SNUIPP-FSU92 EN QUELQUES MOTS

Le SNUipp-FSU92, c'est environ 1 600 collègues syndiqués, qui nous font confiance et nous donnent les moyens de fonctionner.

C'est 5 500 collègues qui nous ont contactés, nous ont donné leurs coordonnées et reçoivent nos informations.

14 collègues déchargés à la section départementale (tous enseignants, tous exerçant sur le terrain dans les écoles, RASED et représentatifs de la profession). Le nombre de décharges départementales est fonction du nombre de syndiqués, de notre résultat aux élections paritaires et aussi du taux de participation lors des élections professionnelles !

Csymba, notre secrétaire travaillant à plein temps qui permet d'assurer la continuité au sein de la section et d'épauler les délégués du personnel, notamment dans leurs tâches matérielles.

Des dizaines de collègues non déchargés qui participent activement à la vie de la section et qui animent la vie des sous-sections dans les communes.

Des dizaines d'appels et de mails de collègues du département chaque jour.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018*
**Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU**

* Du 6 novembre au 6 décembre 2018, selon l'employeur.



ET TOI, POURQUOI TU VOTES POUR LE SNU ?

Parce que je suis d'accord avec les valeurs qu'ils défendent et qu'ils analysent et dénoncent la dégradation de nos conditions de travail.

Parce qu'ils m'ont aidée, conseillée, répondu... Toujours à l'écoute, sympathiques et de bons conseils.

Parce que c'est le syndicat majoritaire et que du coup, ils ont du poids.

Parce que s'ils ne répondaient pas, on n'aurait aucune info. L'administration ne répond jamais à rien. Heureusement qu'ils sont là !

Parce que mes convictions sont au SNU et parce que pour défendre les droits, ils sont assez réactifs.

Parce que je pense qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour mobiliser les collègues et pour descendre dans la rue revendiquer une meilleure école.

Parce que ce sont les seuls qui défendent les AVS.

Parce que quand je vais à leur réunion d'information syndicale, c'est intéressant et ça donne envie de se battre ensemble pour notre école et nos collègues.

Parce que je vais à leurs stages syndicaux où ils invitent des chercheurs de qualité qui permettent de mieux comprendre et analyser les fonctionnements de la société et de la politique éducative. En plus, ils offrent l'apéro.

Parce que pour moi, le SNUipp c'est un syndicat qui se positionne en prenant en compte la vraie vie des écoles, qui n'est pas dogmatique, qui ne tient pas des positions politiques en toutes circonstances.

Parce qu'il est sur le terrain, parce qu'il recrée du collectif là où nous nous sentons de plus en plus isolés, parce qu'il représente la profession dans toute sa diversité, parce qu'il est à l'écoute, parce qu'il est efficace sur tous les plans, parce que le SNU, c'est nous !

Parce qu'une déléguée m'a accompagnée quand j'ai été convoquée par mon IEN et que du coup, elle a pu intervenir pour faire respecter mes droits, pour que l'IEN soit respectueuse, m'écoute et me parle correctement. En plus, on a pu discuter avant et débriefer après, ce qui était très rassurant.

Parce que j'adore leur revue du SNU92. Je trouve les articles de fond hyper justes, intéressants et bien écrits.

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE, VOTEZ POUR LES LISTES SNUIPP-FSU ET FSU !

ILS ONT ÉTÉ DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL DU SNUIPP-FSU92 PENDANT PLUSIEURS ANNÉES. ILS ONT CHANGÉ D'ACADÉMIE, DE FONCTION, DE PROJETS... ILS NE SONT DONC PAS SUR LA LISTE DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS 2018. MAIS ILS CONTINUENT À SOUTENIR LEUR SYNDICAT ET LES CANDIDATS EN APPELANT À VOTER MASSIVEMENT POUR LES LISTES SNUIPP ET FSU.

LES INSTITUTRICES, INSTITUTEURS ET PROFESSEUR-ES D'ÉCOLES, SOUSSIGNÉ-ES, VOUS APPELLENT À VOTER POUR LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR LE SNUIPP-FSU ET LA FSU :



Yves ALIBERT - Romain ALBERT - Laurent ANTOINE - Pierre APPY - Monique APPY - Zuleyha ASLAN - Lenaïck AUDREN - Maryvonne AUDREN - Natacha BARDAGI - Delphine BARILLE - Clotilde BARNET - Jean Pierre BARTHONNAT - Evelyne BATT - Jasmine BAUD - Marie-Françoise BAYON - Sylvie BEAULANDE - Aline BECKER - Jacqueline BEL-HOMME - Sorya BENAÏSSA - Sabrina BENYATTOU - Claude BIDAULT -

Francis BIGUEREAU - Anne BIZERAY - Vincent BLANDIN - Charlotte BOEUF - Pascale BOEUF - Anne BOISSONNET - Sophie BOLLINI - Kévin BOUFLERS - Flora BOURDOISEAU - Nathalie BOURGEOIS - Claudine BRARD - Yves BRIAND - Martine BUSSAT - Amaury CADIOU - Benjamin CALLIONI - Pauline CANER - Agnès CAPEL - José CARDOSO - Stéphanie CARDOSO - Florence CARRON - Sylvie CHASTANET - Dominique CHOQUIER - Laura CHOUET - Cécile CLERC - Isabelle COURBOU - Alain CURRALUCI - El Jabri CYRINE - Jacques DAVID - Estelle DECHAUX - Deborah DEGLIAME - Nathalie DEHON PHILIPPART - Richard DENOUN - Jean-Pierre DEVAUX - Odile DOYEN - Cyrille DUBOT - Anne DUBOUIS - Stéphanie DUFFOUR - Magali DURIEZ - Denis DUTHEIL - Marianne EDIN - Mathilde EISENBERG - Kemi EL JABRI - Marelène FERRARI - Williams FERRAZZA - Corinne FLEURET - Edith FONTAINE - Bruno FUSIBET - Pauline FUSTER - Siohan GAUTHERON - Isabelle GENTY - Pascal GIRARD - Isabelle GIROUD - Daniel GRANDAMME - Corinne GROUSSAC - Lena GUIDAL - Anne GUIGNON - Michel GUIRAUDIE - Nathalie HAYI - Delphine HOSTALIER - Pascal HOUDU - Sophie HOUDU - Christelle HUBER - Abdillah IDOUFKER - Françoise IFFLY - Monique JALU - Gaëlle JENSEN - Christine GIULIANI - Pierre JUNGES - Juliette KADAR - Jacques KALUSZKA - Stéphane KOPER - Jean-Pierre LABARRE - Catherine LAIGLE - Philippe LAMONTAGNE - Michel LANGLOIS - Philippe LAPOTRE - Dominique LARREY - Raphaël LARROCHE - Maryline LAVENIER - Aude LE RIDANT - Jean Michel LE VISAGE - Véronique LEBELLE - Christophe LEON - Nathalie LEPETRE - Albéric LESPES - Claude LHOMME - Dominique LHOTELIER - Jacky LIZE - Sophie LIZE-FLAUX - Aurélie LOISELET - Marianne LUNET - Antonio MAGALHAES - Sylviane MAILLET - Stéphane MARCHAND - Sophie MARTIN - Céline MARTIN - Emmanuel MATHÉLIN - Sabine MAZARS - Alain MAZUR - Anne METIVIER - Marianne MONTEIL - Isabelle MONTES - Alberto MOSCARDO - Stéphanie MOUCHON - Catherine NOURY - Dominique NOUTS - Malika OUFKIR - Victoria OZORIO - Daphné PACCITI - Julie PAIN-DAVOINE - Christine PARAT - Francesca PASQUINI - Béatrice PELETIER - Patrick PELLOUX PRAYER - Armelle PERTUS - Edmond PHILIPPART - Carole PICOT - Sylvain PIERRE - Jean-Louis PIFFARD - Alain POIRSON - Catherine POLVERELLI - Céline POTVIN - Géraud QUINIOU - Gwenaëlle QUINTIN - Patrick RABINEAU - Eric RACOFIER - Elisa RADUCANU - Annyck RAYNAL - Manuel RENAUD - Philippe REYNAERT - Sabrina RIAUD - Géraldine RICHARD - Anne-Marie RIVAUD - Brigitte ROBERT - Brigitte ROCCHI - Fabienne ROUVRAIS - Anne SACONNEY - Cédric SAITTA - Isabelle SARDON - AM Dominique SAUNERON - Cosyma SAWAYA - Catherine SCEAUX - Laurent SCHMITT - Mélanie SERICOLA - Muriel TAILLE - Leïla TALAA - Julie TELLIER - Dominique THETEREL - Audrey TIGNON - Magali TSACALOS - Gilles VASNIER - Christel VERGNIOL - Stéphanie VIDAL-LANCRI - Mohamed ZAOUIT - Mohamed ZEGHIDA - Mohamed ZAOUIT - Manale ZEGHIDA - Véronique FLEURY PFEIFFER...

CETTE LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE ET N'Y FIGURENT QUE LES APPELS NOUS ÉTANT PARVENUS AU BOUCLAGE DE CE NUMÉRO.



CHARLOTTE BŒUF



EDMOND PHILIPPART



SABINE MAZARS



JACKY LIZÉ



PATRICK PELLOUX



BERNADETTE GROISON



PHILIPPE DUPONT



CÉLINE POTVIN



CHRISTEL VERGNIOL

**VOUS AUSSI, APPELEZ À VOTER POUR LE
SNUIPP-FSU ET LA FSU EN VOUS RENDANT
SUR NOTRE SITE 92.SNUIPP.FR !**